

**Art. 1 - Organisation**

A. Ce Championnat de France est un championnat individuel.

Il est organisé en 3 phases :

- ✓ Phase 1 : par département avant le 19 décembre 2021
- ✓ Phase 2 : par District ou Région avant le 17 avril 2022
- ✓ Une finale nationale les 4 et 5 juin 2022

B. Les membres de la délégation française présente au Championnat du Monde 2021 à DUBAI seront exempt(e)s de la phase départementale et qualifié(e)s pour la phase district/régionale.

La participation au Championnat Départemental est obligatoire, pour une éventuelle qualification au Championnat District/Régional.

La participation au Championnat District/Régional est obligatoire pour une éventuelle qualification à la finale nationale.

C. Dans chacune des phases, les égalités sont traitées conformément aux dispositions de l'article 23.1 du règlement sportif.

**Art.2 – Les participant(e)s**

- A. La compétition est ouverte aux joueurs et joueuses, de la catégorie SENIORS+, licencié(e)s FFBSQ et de nationalité française.
- B. Les joueurs ou joueuses étranger(e)s licencié(e)s FFBSQ sont autorisé(e)s à participer aux phases départementales et district/régionales sans pouvoir prétendre à une qualification nationale.
- C. Les catégories d'âge sont celles énoncées au paragraphe 1.6.2 de la circulaire des compétitions de la saison 2021/2022. Durant les 3 phases de la compétition, les SENIORS+ C bénéficient à chaque partie d'une bonification. Cette bonification figure sur le listing spécifique.

**Art. 3 - Phase départementale**

- A. Chaque participant(e) effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non. Le décalage est déterminé par le comité départemental ou à défaut la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion Départemental est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les quotas de qualification pour la phase district/régionale sont déterminés par la ligue (ou CSR) avec un minimum de 60% et un maximum de 85% des participants par catégorie.
- D. Le Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis. Si un Comité Départemental ne dispose pas de centre homologué, il peut effectuer sa phase dans un centre homologué de son district.

- E. Engagement à la compétition : 14 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder le tarif de 3,40 € l'unité, à régler au Comité Départemental, ou à défaut la ligue (ou CSR).

#### Art. 4 – Phase District/Régionale

- A. Chaque participant effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non. Le décalage est déterminé par la ligue ou CSR, en fonction du nombre de pistes utilisées.
- B. A l'issue des 8 lignes, un titre de Champion District/Régional est décerné dans chaque catégorie.
- C. Les champion(ne)s de chaque catégorie sont automatiquement qualifié(e)s pour la phase nationale, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- D. SENIORS+ C : La 1<sup>ère</sup> dame et le 1<sup>er</sup> homme né(e)s avant le 31 août 1942 (bonus  $\geq$  18) non qualifiés pour la finale du Championnat de France, sont automatiquement qualifié(e)s pour le Trophée Golden Age, ainsi que leurs suivant(e)s dans la limite des quotas déterminés par le CNB. Ce quota est calculé au prorata des engagé(e)s à la phase départementale.
- E. La ligue (ou CSR), décide des lieux et établit les horaires en concertation avec le ou les centres choisis.
- F. Engagement à la compétition : 4 € + le prix de toutes les parties jouées à un tarif qui ne saurait excéder 3,40 € l'unité, à régler à la ligue (ou CSR).

#### Art. 5 - Championnat de France

- A. Lieu : à définir
- B. Engagements : Les frais des parties sont pris en charge par le CNB pour toutes les catégories.
- C. Déroulement :
- ✓ Qualifications : Chaque participant effectue 8 lignes en 4 séries de 2 lignes, consécutives ou non.
  - ✓ Demi-finale : sur 4 lignes supplémentaires (2 séries de 2 lignes), pour 12 joueuses et 20 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications sont conservés.
  - ✓ Finale : sur 4 lignes (2 séries de 2 lignes) pour 6 joueuses et 10 joueurs par catégorie. Les scores des qualifications et demi-finale sont conservés.
- D. Titres décernés : Les titres de Champion(ne) de France sont décernés sur le total des 16 lignes dans chaque catégorie.

**E. Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au 7 mai 2022. Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui compose la région du lieu de la finale nationale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

**Art. 6 – Trophée Golden Age****A. Lieu :** à définir**B. Engagements :** Les frais des parties sont pris en charge par le CNB.**C. Déroulement :**

- ✓ 1ere phase : Cette phase regroupe 12 participants et 12 participantes. Chaque participant effectue 6 lignes en 2 séries de 3 lignes, consécutives ou non, avec changement de pistes à l'issue de la première série.
- ✓ 2eme phase jouée sur 4 lignes supplémentaires. Les scores des qualifications sont conservés.

**D. Le Trophée GOLDEN AGE sera décerné sur le total des 10 lignes.****F. Forfaits, Repêchage, Modifications :**

- ✓ Forfait : Les participants(tes) qui déclarent forfait sont tenus(es) de le faire savoir à leur district/ligue régionale qui requalifie dans l'ordre du classement district/régional jusqu'au 15 mai 2022.  
Après cette date, le CNB requalifie dans l'ordre des classements des districts qui composent la région du lieu de la finale nationale.
- ✓ Modifications : Des modifications peuvent être apportées au nombre de qualifié(e)s en fonction du nombre de pistes disponibles ou du nombre de joueurs ou joueuses d'outre-mer qualifié(e)s.

**Art. 7 – Divers**

Tous les participants doivent respecter les règles sanitaires en vigueur (gestes barrières, pass sanitaire dans le sport ...). Les règles édictées par le ministère chargé des sports et les consignes peuvent évoluer dans le temps.

Tous les règlements de la F.F.B.S.Q. sont applicables à ce Championnat de France.

Le CNB se réserve le droit d'apporter toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition.